

COMMISSION ENVIRONNEMENT MAISON DE PAYS – 21 MARS 2007



Liste de présence :

François Enoux, Jean-Pierre Laloué, Marcel Cicirko, Jany Poirier, Brigitte Errotabérica, Marie-Joseph Guindollet, Arnaud Bayle (ADATER), Xavier Boudot, Sébastien Fragnon.

Ordre du jour :

- Malles pédagogiques,
- Questions diverses.



1) Malles pédagogiques

M. Jean-Pierre Laloué explique la raison de cette réunion. Parallèlement à notre Charte Architecturale et Paysagère, différentes animations de sensibilisation à l'environnement ont été programmées dans quelques écoles du territoire. L'ADATER effectue ces animations.

Dans le cadre du Plan d'actions adopté par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais, il est prévu de réaliser une « malle pédagogique ». Cette dernière, à destination des scolaires, permettrait de prolonger l'animation. Son contenu peut être réalisé à partir des activités réalisées par l'animateur.

M. Arnaud Bayle, animateur à l'ADATER, à qui la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais a sollicité un devis, explique que le contenu de cette « malle » peut varier selon les publics et doit être adapté selon les classes : il est proposé une malle pour les maternelles et une malle pour les primaires.

De plus, la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais s'interrogeait quant au nombre de malles à réaliser. Faut-il en constituer une par école ou une seule qui tournerait dans les classes ? Arnaud Bayle, qui a sollicité l'avis des instituteurs, précise que les avis sont assez partagés à ce niveau. Mais d'un point de vue pratique, il est plus intéressant de ne réaliser que deux malles seulement : une pour les primaires et une pour les maternelles.

Arnaud Bayle présente le contenu de la malle aux membres de la commission et explique précisément l'intérêt et l'objectif de chaque jeu ou accessoires.

Les élus retiennent la proposition de réaliser une malle pour les maternelles et une autre pour les cycles 2 et 3. Ils souhaitent que celles-ci puissent suivre les animations et puissent être apportée à la demande des enseignants.

Ils souhaitent, de plus, multiplier les animations et examiner la possibilité de proposer un programme dans chaque classe qui se poursuivrait chaque année afin d'assurer une pérennité de la sensibilisation des jeunes à l'environnement en général et au bocage en particulier.

Nombre de classes :

Agonges : 2 classes :

- * CP-CE1
- * CE2-CM1-CM2

Autry-Issards : 2 classes :	* CP-CE1 * CE2-CM1-CM2
Bourbon l'Archambault : 9 classes (8 en réalité) :	* 3 classes de maternelle * CP * CE1 * CE2 * CM1 * CM2 * 1 CLIS
Buxières-les-Mines : 4 classes :	* Petite section de maternelle * CE1-CE2 * CM1 * CM2
Franchesse :	* 1 classe + maternelle (classe unique)
Louroux-Bourbonnais :	* 1 classe + maternelle (classe unique)
Saint Menoux : 4 classes :	* Petite section de maternelle * CE1-CE2 * CM1 * CM2
Saint Plaisir 2 classes :	* CP-CE1 * CE2-CM1-CM2
Vieure : 1 classe :	* CP-CE1-CE2
Ygrande : 2 classes :	* Grande Section Maternelle * CP

Il est demandé à ce que l'ADATER, au regard de ces éléments, puisse chiffrer une prestation d'animation (3 journées par année scolaire) pour chaque classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 h 45.